



VIABILITÉ HIVERNALE

2018-2019

La DIR Sud-Ouest en ordre de marche...

S'il est une période de l'année où les services routiers sont mobilisés, c'est bien l'hiver. La Direction Interdépartementale des routes Sud-Ouest est organisée pour la sécurité et la satisfaction des usagers sur les routes nationales non concédées.

Pendant la saison hivernale, les conditions de circulation routière peuvent être rendues délicates, voire difficiles, et parfois de façon durable. Les moyens de la DIR Sud-Ouest sont mobilisables 24h/24h pour maintenir ou rétablir, dans des délais courts, des conditions de circulation les meilleures. Les actions de traitement du verglas ou de déneigement sont menées par les agents des 21 centres d'intervention répartis sur le réseau.

En plaine et en moyenne montagne, le réseau des voies principales est surveillé 24h/24h et les interventions déclenchées aussitôt.

Les routes de haute montagne sont surveillées de façon continue entre 4h30 et 20h30. Au-delà, les engins sont mobilisables en tant que de besoin, selon les prévisions météorologiques ou en cas d'incidents ou d'accidents, notamment pour l'accompagnement des forces de l'ordre et des services de premiers secours.



DIR
SUD OUEST

La période de viabilité hivernale

La période de viabilité hivernale dure quatre mois en plaine, jusqu'à six mois en montagne. Pendant cette période, la DIR Sud-Ouest renforce son organisation.

Le dossier d'organisation de la viabilité hivernale, précise les niveaux de service relatifs à chaque itinéraire, les modalités d'intervention et les moyens humains ou matériels qui y sont consacrés ainsi que les circuits d'information.

Après concertation avec les représentants du personnel, ce document est ensuite décliné dans les centres d'intervention en plans d'exécution qui précisent les

astreintes, les circuits et les choix de traitement.

Le patrouillage

Tous les jours, en fonction des prévisions météo, une stratégie d'intervention est établie. Si l'apparition d'un phénomène hivernal est prévue, une patrouille est organisée: le plus souvent dès 4h du matin, un patrouilleur circule sur le secteur concerné avec une vigilance accrue sur les points les plus sensibles. Doté d'appareils de mesure, il recueille les informations nécessaires au déclenchement des interventions et décide de saler la chaussée avant l'apparition du verglas.

Le déroulement des interventions

Les camions, équipés de saieuses et de lames de raclage, sont répartis dans les 21 centres d'intervention qui disposent de stocks de sel et de saumure.

Les saieuses ont une capacité de 5 à 8 m³, et les camions un tonnage de 19 à 26 tonnes. À partir des centres, des circuits pré-définis de traitement permettent d'optimiser les rotations. Chaque circuit fait en moyenne 60km aller-retour et dure environ deux heures.

En cas d'intempérie majeure, la DIR Sud-Ouest adapte son organisation en concentrant ses moyens sur le secteur géographique concerné et, si nécessaire, en adaptant les priorités d'intervention.

Le salage

Le sel est utilisé pour abaisser la température à laquelle l'eau va geler. Il constitue le produit fondant le plus efficace et le plus économique pour combattre le verglas sur les routes. Il a un effet rapide pendant plusieurs heures et agit jusqu'à -8°C.

La saumure est un produit liquide obtenu par mélange de sel solide et d'eau. Il est appliqué notamment quand le temps est sec et froid.



Le déneigement

Chaque camion est équipé d'une lame permettant de racler la neige. En montagne, la neige nécessite des engins spéciaux. La DIR Sud-Ouest dispose, dans les Pyrénées sur le réseau d'altitude supérieur à 1500 mètres, d'engins de forte puissance allant jusqu'à 400 cv pouvant fraiser, charger et évacuer la neige.

L'interdiction de circulation poids lourds

Quand les conditions météorologiques le justifient, il peut arriver que le trafic poids-lourds soit interdit. Cette mesure permet de prévenir le blocage de la circulation des engins de déneigement et des véhicules légers correctement équipés. Une information est alors diffusée aux entreprises de transport et aux chauffeurs de PL par tous les moyens disponibles. Les poids lourds en circulation sont dirigés vers des endroits bien identifiés, où l'assistance et le ravitaillement peuvent s'organiser facilement.

Le déclenchement préventif des avalanches

Pour éviter les coulées de neiges spontanées et dangereuses pour les usagers, un déclenchement préventif des avalanches est réalisé par les agents de la DIR Sud-Ouest sur des sites particulièrement sensibles de la RN 20 dans le massif du Puymorens.

Cette opération délicate permet de provoquer en toute sécurité et de maîtriser des coulées de neige de faible importance en choisissant le moment le plus opportun.

La DIR Sud-Ouest utilise deux techniques pour effectuer le déclenchement :

- le **Catex** ou câble transporteur d'explosifs ;
- le **Gazex**, alliage de deux gaz détonants (oxygène et propane), est utilisé en dirigeant le mélange vers le manteau neigeux dans un tube.



Canon à gaz



Antenne radio

Station



Charge de gaz suspendue

Système CaTex
*ligne de pylônes
couvrant les zones
avalancheuses*

Système Gazex
piloté par radio

Information des usagers

L'information des usagers sur les conditions de circulation est relayée par les médias ou par les moyens propres de la DIR :

- les panneaux à messages variables (PMV),
- le site internet www.dirso.fr,
- les répondeurs téléphoniques:
 - en Ariège: 05 61 02 75 75,
 - en Pyrénées-Orientales : 04 68 38 12 05.

Sur le site internet, la carte VH donne des informations en temps réel sur les conditions de conduite en hiver du réseau de la DIR Sud-Ouest, avec des vues prises par des caméras disposées sur des secteurs sensibles, les messages des PMV ainsi que les informations de circulation et des conseils vocaux.

www.dirso.fr
le web
de la DIR



Conditions de conduite hivernale

C1: Conduite normale

Pas de pièges hivernaux ou particuliers (signalétique verte sur la carte).

C2: Conduite délicate

Augmentez l'interdistance entre véhicules.

Pneus hiver conseillés.

Réduisez votre vitesse et soyez très vigilants.

Faible probabilité d'un blocage pour les véhicules légers, possible pour les Poids lourds (signalétique orange sur la carte).

C3: Conduite difficile

Différez votre déplacement.

Montez des équipements hivernaux adaptés aux conditions.

Forte probabilité d'un blocage, d'autant plus si le trafic est important (signalétique rouge sur la carte).

C4: Conduite impossible

Ne circulez pas.

Le blocage est effectif, il peut engendrer des problèmes de sécurité civile (signalétique noire sur la carte)

Les vues caméra de l'état routier en direct



Les messages des PMV



- Gilet haute visibilité et triangle de signalisation.
- Chaînes et équipements spéciaux.
- Liquide antigel.
- Bombe anti-givre ou raclette.
- Câble de démarrage.
- Lampe de poche et vêtements chauds.
- Eau et nourriture.

Soyez bien équipé



- Niveaux (huile, liquide de lavage anti-gel, etc.).
- Pression des pneumatiques.
- Éclairage.
- Chauffage et ventilation.

Contrôlez votre véhicule



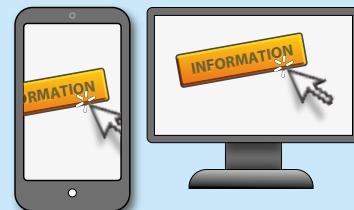
Conditions météorologiques

En cas d'annonce de risques importants ou exceptionnels, différez votre départ.

Conditions de circulation

www.bison-fute.gouv.fr

Restez informé



Avant de partir

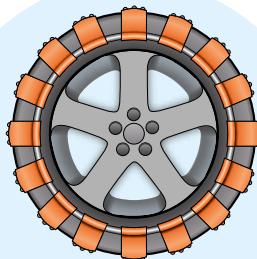
Les bons réflexes

Sur la route

Adaptez votre conduite



- Réduisez votre vitesse.
- Augmentez les distances de sécurité.
- Évitez les manœuvres brutales.
- Ne dépassez pas les engins de salage et de déneigement, et facilitez leur passage.
- Écoutez les radios locales ou FM 107.7



Pensez aux chaînes à neige

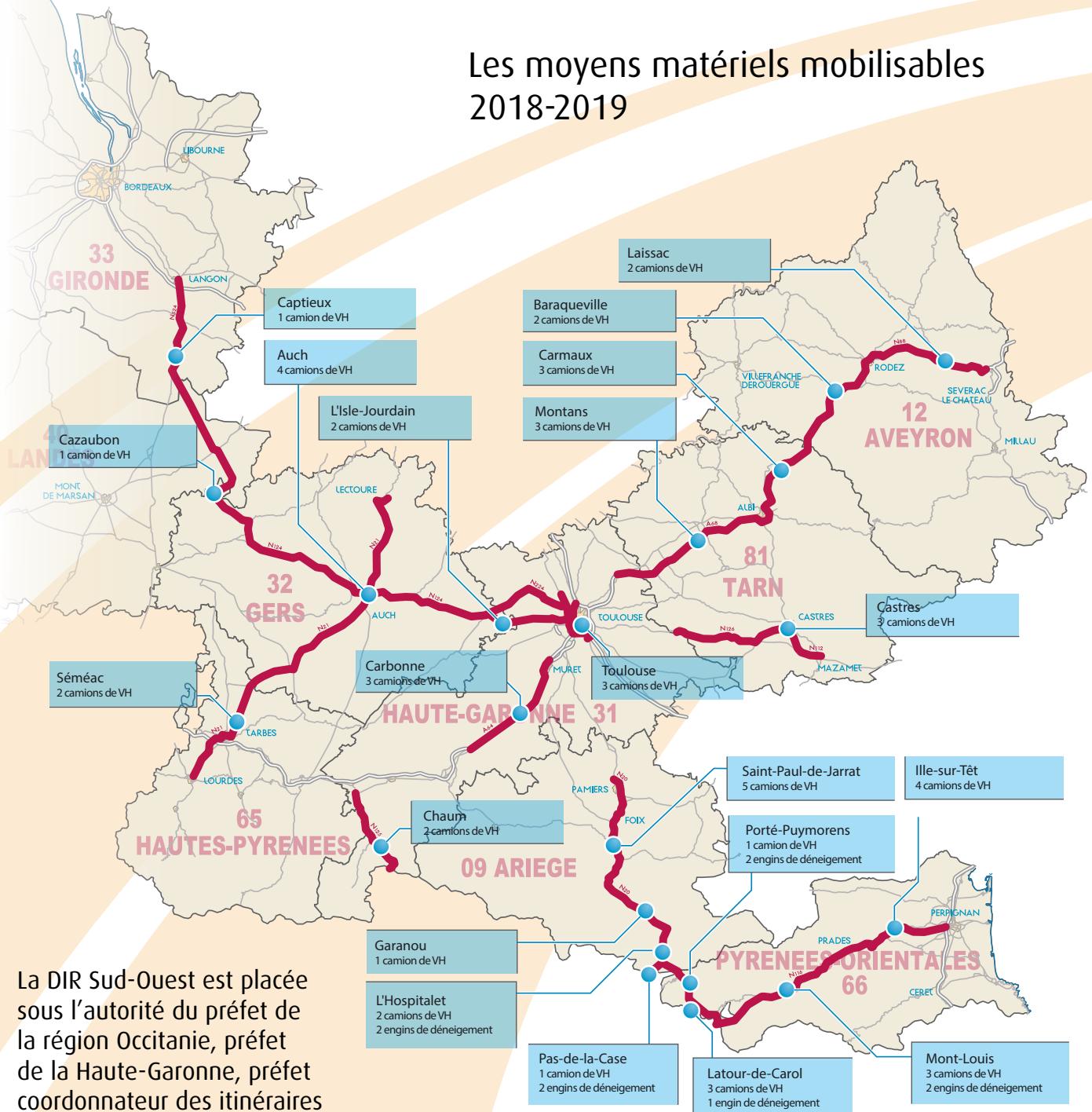
- Faites un essai de montage.
- Garez-vous à l'écart de la chaussée pour le montage.
- Équipez au moins deux roues motrices (vitesse limitée à 50 km/h).
- Vérifiez régulièrement leur tenue.
- Rétirez-les dès qu'elles ne s'imposent plus.



Dans la circulation bloquée

- Sur route, garez-vous sur le bas-côté.
- Sur autoroute, ne stationnez pas sur la bande d'arrêt d'urgence, mais restez sur la file de droite, sauf indication contraire des services d'intervention ou des panneaux à message variable.
- Tenez-vous informé (radio, téléphone...).

Les moyens matériels mobilisables 2018-2019



La DIR Sud-Ouest est placée sous l'autorité du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, préfet coordonnateur des itinéraires routiers.